



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 février 2022

n° 023-22 C

Objet : RD - Centres de vaccination sur le territoire de Grand Chambéry - Année 2022

- date de convocation le 28 janvier 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trois février à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerinck - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur -

Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton -

Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Jacques Henriot

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-François Beccu à Raphaële Mouric - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Claire Plateaux - de Pierre Brun à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Jean-Pierre Fressoz à Philippe Gamen - de James Hallay à Josette Rémy - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 février 2022

délibération n° 023-22 C

objet **RD - Centres de vaccination sur le territoire de Grand Chambéry - Année 2022**

Philippe Gamen, président, indique que Grand Chambéry, en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), le Préfet de la Savoie, le centre hospitalier Métropole Savoie (CHMS), le SDIS de Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, et ses communes membres, est fortement mobilisé depuis le printemps 2021 dans la mise en place de centres de vaccination pour répondre à la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Une enveloppe budgétaire avait été affectée à cet effet sur l'exercice 2021 pour le financement des centres de vaccination suivants : mégacentre Savoieexpo et centres de vaccination itinérants.

Le contexte sanitaire et la nécessité de poursuivre l'activité des sites de vaccination impliquent une prolongation de l'engagement logistique et financier de Grand Chambéry sur l'année 2022.

Grand Chambéry assure le préfinancement de l'ensemble des sites mis en place sur le territoire.

A cet effet, des avenants avec le CHMS pour la fourniture des équipements médicaux pourront être mis en œuvre et les crédits nécessaires seront intégrés au budget primitif 2022.

Par ailleurs, des avenants à la convention de financement (Fonds d'intervention régional) initiale avec l'ARS pour le financement de l'ensemble des sites sont en cours de rédaction.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et de la nécessité de mettre en place dans des délais contraints des sites de vaccination ou de tests, Grand Chambéry s'engage, après accords avec les autorités préfectorales sur les financements, à porter pour le territoire l'organisation et la gestion des sites nécessaires en lien avec l'ensemble des partenaires, dans la continuité de la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2021.

Pour information, le financement des centres de vaccination au 26 janvier 2022 est le suivant :

	Centre Savoieexpo + centres itinérants	Centre Challes-les-Eaux	Centre éphémère Savoieexpo	TOTAL
Coût total comprenant : fournitures médicales + salaires + location + matériels et fournitures + matériels informatiques + gardiennage + nettoyage + restauration...	1 712 479,59 €	252 915,00 €	110 934,00 €	2 076 328,59 €
Participation ARS	984 948,81 €	152 000,00 €	110 934,00 €	1 247 882,81 €
Participation Grand Chambéry	727 530,78 €	100 915,00 €	/	828 445,78 €

Vu les demandes des services préfectoraux et sanitaires,

Vu la délibération n° 038-21 C du Conseil communautaire du 15 avril 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 1 Abstention :

Article 1 : prend acte de la nécessaire prolongation des installations de centres de vaccination sur le territoire communautaire,

Article 2 : prévoit une enveloppe budgétaire au prochain budget primitif 2022. Des virements de crédits internes seront opérés au préalable et dans l'intervalle pour permettre la poursuite du dispositif,

Article 3 : délègue au président, ou par subdélégation de ce dernier aux vice-présidents concernés, l'engagement et la signature de tout document ou pièce à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération,

Article 4 : demande au Responsable du service de gestion comptable de Grand Chambéry de prendre en charge l'ensemble des mandats de dépense et des titres de recette émis par Grand Chambéry dans le cadre de la présente délibération,

Article 5 : sollicite toute aide, financement ou subvention auprès de partenaires pour l'objet de la présente délibération.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 023-22 C

Objet de l'acte : RD - Centres de vaccination sur le territoire de Grand Chambéry - Année 2022

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 10 février 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220210-lmc1H26755H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26755H1

Date de transmission en Préfecture : 10 février 2022

Date de réception en Préfecture : 10 février 2022

Période d'affichage : du au